



➤ 13. Lutte contre les changements climatiques

Les enjeux :

Comment lutter contre les changements climatiques en modifiant ses usages du numérique ?

Les questions :

Quels sont les 3 principaux usages qui réduisent le plus l’empreinte environnementale du numérique pour les personnes interrogées dans le sondage ?

Quels sont les 3 principaux usages qui réduisent le plus l’empreinte environnementale du numérique en réalité ?

Pourquoi le fait de « ne pas laisser ses équipements numériques en charge toute la nuit » est une question délicate ?

DOCUMENT

Empreinte carbone du numérique : non, vider sa boîte e-mail n’est pas le geste le plus important pour l’environnement

L’information n’imprime pas. Contrairement à ce que les études ont démontré depuis des années, les Français estiment que l’action la plus efficace pour réduire l’empreinte environnementale de leurs usages numériques consiste à trier et nettoyer leur boîte e-mail régulièrement. Ils sont, en effet, 42 % à citer ce geste parmi les trois plus bénéfiques, selon les chiffres du baromètre du numérique, publié le 14 mai (2024). Cette vaste étude à la méthodologie solide, qui renseigne sur les équipements et les usages numériques des Français, est révisée annuellement par l’organisme public qui la porte, le Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie (Crédoc). [...]

Selon vous quels sont les trois principaux usages qui réduisent le plus l’empreinte environnementale du numérique ?

- Champ : population de 12 ans et plus disposant d’un accès à internet à domicile, en % -



Source : CREDOC, Baromètre du numérique 2023.

CRÉDOC, Tableau listant les solutions que les répondants avaient le choix de cocher, par ordre de popularité, page 257 de l’enquête « Baromètre du numérique », publiée en mai 2024.

Des écrans moins nombreux, gardés plus longtemps

Signe positif : les Français classent en troisième position (38 %) le fait d'« *accroître la durée de vie des appareils numériques [...] en en prenant soin, en les faisant réparer* ». Or c'est de loin, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la principale façon de réduire notre empreinte environnementale numérique. L'effort portera d'abord sur les télévisions et les ordinateurs pour « gameurs », au bilan environnemental des plus déplorables.

« *Limiter le nombre d'équipements numériques (...) à la maison* », qui n'apparaît qu'en sixième position (21 %) dans le baromètre du numérique, devrait en réalité aussi être, pour cette raison, l'une des principales préoccupations. Tout appareil supplémentaire pèse en effet significativement sur le bilan carbone d'un particulier. Même chose avec l'achat de terminaux numériques reconditionnés, qui échoue en bas du classement (13 %). Y recourir permet pourtant d'éviter la production d'appareils neufs et pèse donc très favorablement dans le bilan carbone d'un individu. Tout comme leur recyclage en fin de vie.

Reste une question délicate. Les sondés classent en deuxième usage (39 %) le fait de « *ne pas laisser ses équipements numériques en charge toute la nuit* ». D'un côté, ils ont tort : on peut parfaitement laisser charger quelques smartphones pendant toute la nuit sans consommer beaucoup, car les appareils dotés d'une batterie sont particulièrement sobres. Au hit-parade de la consommation électrique, ils sont largement distancés par d'autres appareils, comme les télévisions.

Mais à y regarder de plus près, les sondés ont aussi raison : il est recommandé de charger un smartphone ou une tablette jusqu'à 80 % seulement. Maintenir un appareil branché toute la nuit réduit un peu la durée de vie de sa batterie et précipite le moment où il faudra la remplacer. Or en changer est parfois impossible, ou très coûteux, ce qui peut pousser les particuliers à se débarrasser de leur smartphone en entier. Débrancher le chargeur au bon moment peut donc avoir un impact non négligeable sur notre empreinte environnementale. Probablement pas majeur toutefois car, même bien entretenue, une batterie vieillit naturellement.

Nicolas Six, Le Monde, 16 mai 2024